



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle  
FORCE OUVRIÈRE

des Ardennes

SNUDI-FO – SNFOLC - SNETAA-FO

Déclaration liminaire CSA SD FSSCT du vendredi 16 mai 2025

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les membres de cette instance,

La FNEC-FP-FO souhaite s'exprimer sur quelques points qui concernent les conditions d'exercice du métier d'enseignant.

- Un premier point, celui de **la protection fonctionnelle** prévue par l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dite loi Le Pors. Celle-ci est une garantie du statut des fonctionnaires (art. L. 134-1 et suivants du code de la fonction publique) et est ouverte à tous les agents publics quel que soit leur mode d'accès aux fonctions (titulaire, non-titulaire, stagiaire...). Elle vaut pour les atteintes subies en raison de ses fonctions ou de sa qualité d'agent public.

Dans le texte initial, la protection fonctionnelle peut être demandée par tout agent victime, à condition qu'aucune faute personnelle détachable de l'exercice de ses fonctions ne lui soit imputable. Cette protection peut revêtir différentes formes (prise en charge totale ou partielle des frais de justice, soutien psychologique, assistance juridique, réparation du préjudice subi, etc.). Mais impose surtout à l'État employeur de faire cesser les atteintes dont est victime l'agent.

Malheureusement trop souvent ceci reste très théorique. Pour les agents qui en ont fait la demande dans notre département, et pour lesquels un accord a été donné, il semble que les différentes obligations de l'employeur « faire cesser les atteintes », « soutien psychologique », et « réparation du préjudice » ne soient pas réellement atteintes.

De notre point de vue, **les moyens mis en œuvre par l'administration pour faire cesser les atteintes doivent être communiqués à l'agent, le soutien psychologique doit être réellement proposé** aux agents qui, rappelons le, sont généralement en souffrance quand ils font la demande de cette protection. Il nous semble important de vous informer de la réalité telle qu'elle peut être vécue du côté des personnels concernés.

- Un deuxième point, celui des réponses **inexistantes** envers les collègues qui vivent la douloureuse expérience de devoir faire classe en présence d'élèves dits EHP. Et pour lesquels aucune réponse n'est donnée pour soulager leur souffrance. Si ce n'est un discours culpabilisant qui met en relief ce qui n'a pas encore été mis en place en occultant tous les dispositifs déjà tentés.

Aucune réponse ne leur est donnée non plus par rapport :

- à l'impossibilité de faire classe aux autres élèves,
- aux conséquences d'être empêchés d'enseigner,
- aux conséquences sur le long terme de la perte de leur estime d'eux même,
- aux conséquences qu'on les nomme insidieusement responsables de possibles montées en troubles des élèves alors que ces élèves EHP ont des problématiques insolubles par l'éducation nationale.
- aux conséquences qu'un enseignant ne peut faire classe et subir des injures, des coups, dans le même temps devant les autres élèves médusés et apeurés,
- aux conséquences qu'un enseignant n'est ni pédopsychiatre, ni infirmier, ni éducateur spécialisé...

Ce constat n'est pas d'aujourd'hui, nous le dénonçons depuis des années, aucune solution concrète n'est proposée non plus en prévention :

- Constitution d'une brigade de personnels supplémentaires pouvant intervenir au pied levé pour soutenir les enseignants et éviter des « burn out » professionnels,
- Création de postes G malheureusement en voie d'extinction alors que les élèves EHP sont de plus en plus nombreux ... cherchez l'erreur !
- Prise en charge des élèves par des structures spécialisées.

Aucune réponse non plus en réparation ...

De plus en plus de personnels se sentent inconsiderés, déconsiderés même, désignés parfois responsables de leurs supposées « incompétences » vis-à-vis de ces élèves. On ira même jusqu'à leur proposer des formations à coup de lance pierre, **comme ci former les enseignants pouvaient permettre aux élèves qui vont mal et qui relèvent de soins sinon psychiatriques au moins psychologiques, d'aller mieux !** On marche sur la tête... Le soutien de la hiérarchie devient peau de chagrin, et chaque année on déplore la mise en arrêt pour « dépression réactive » de certains de nos collègues, usés, vidés qui mettront des années à remonter la pente. Quel gâchis pour ces personnels et pour notre institution...

- Un deuxième point **bis** du coup, **le protocole EHP**, qui fait l'objet d'une enquête actuellement, pour lequel des réponses des utilisateurs remontent encore.

Pour ma fédération, il s'agit là d'un pansement sur une jambe de bois qui ne peut résoudre des problèmes qui relèvent de prise en charge sinon psychiatriques au moins psychologiques pour les élèves concernés. Mais qui est bien souvent **la seule réponse donnée à la souffrance des enseignants** en charge d'EHP alors qu'il n'est pas là pour ça.

- Un troisième point, **les formations ou animations** proposées les unes derrière les autres les mercredis, 2,3, 4 mercredis d'affilés en fin d'année... Parce que, elles ont été oubliées! Nous déplorons cette situation.

Sans parler des réunions de 3 heures qui tombent sur la dernière période pour « prendre connaissance des nouveaux programmes »... Il nous semble que nous savons lire et sommes encore en capacité de prendre connaissance des textes sans avoir besoin de réunions supplémentaires.

Tout ceci participe au stress des enseignants, ne pas leur laisser disposer de leur temps, surajouter des heures de présence et de réunions à un emploi du temps déjà extrêmement rempli en fin d'année est un facteur d'épuisement.

Pour rappel, la plupart des enseignants en charge de classe utilisent leurs mercredis, non pas pour souffler (quoiqu'ils en ont encore le droit) mais pour préparer, penser, organiser leur classe et le reste de leur semaine de travail. Etre responsable d'élèves durant 6h30 quotidiennement, et sans vraie pause, est épuisant. Accessoirement, les mercredis peuvent également être utilisés pour permettre de se faire soigner, caler les rendez-vous médicaux, dentaires ou autres, obligatoires pour sauvegarder sa santé.

Imposer plusieurs mercredis de suite de formations sans tenir compte de la réalité du métier d'enseignant est très mal vécu. **Nous demandons qu'un calendrier prévisionnel des temps d'animations pédagogiques qui bloquent les mercredis soit donné, et ce dès le mois de septembre.** Il serait également nécessaire d'étaler ces temps de « formation » sur toute l'année scolaire. Et pas seulement concentrés sur une période déjà bien assez chargée.

Enfin en conclusion, quelques questions toujours sans réponses :

- Quand allons-nous pouvoir travailler dans de bonnes conditions ?
- Quand pourrons-nous enseigner devant des cohortes d'élèves gérables ?
- Quand nos ministres divers et variés prendront-ils conscience de la réalité des effectifs de classe et des difficultés scolaires en augmentation ?
- Quand nos ministres vont-ils prendre conscience de la gravité des cas relatés dans les registres SST ?
- Quand le *#pasdevague* ne sera-t-il plus le mode de fonctionnement favori de cette administration ?
- Est-il normal de constater que bon nombre de personnels ne connaissent même pas l'existence du registre SST ? Qu'aucune heure d'animation pédagogique ou de réunion officielle ne soient prévues pour informer les personnels potentiellement concernés ?
- Est-il normal que des enseignants ayant renseigné le registre se voient sommés de ne plus le remplir alors que le problème persiste ?
- Est-il normal que bon nombre d'enseignants n'osent remplir le registre de peur des suites ?

Nous avons juste le sentiment qu'il y a deux discours, et cela nous questionne sur la volonté supposée d'éviter la dégradation des conditions d'exercice des personnels. Il n'est pas acceptable de laisser penser que si l'enseignant craque c'est juste de sa faute. Il n'est pas acceptable de continuer de faire comme si tout allait bien. Il n'est pas acceptable de ne pas trouver de solutions pérennes aux problématiques EHP.

Ces situations de souffrance se multiplient toujours ! Et toujours moins de places dans les IMP, et toujours trop peu d'AESH, et toujours moins d'enseignants spécialisés, et toujours plus de protocoles derrière lesquels l'administration se dissimule, se déchargeant ainsi de toutes responsabilités.

Au risque de nous répéter, un enseignant n'est pas psy, ni infirmier, ni éducateur spécialisé, un enseignant est là pour enseigner à une cohorte d'élèves (déjà trop conséquente) des savoirs, et cette mission est déjà bien assez complexe. Il est là pour mener des séances d'apprentissages, il est là pour travailler dans la bienveillance et dans le respect d'autrui. Un enseignant n'a pas à se faire insulter ni frapper par un élève, ou par un parent d'élève, un enseignant n'a pas à être diffamé sur les réseaux sociaux : ces situations ne sont plus tolérables. Il y a urgence à s'occuper sérieusement de tous ces problèmes plutôt que faire croire encore à des pseudos solutions, de protocoles à suivre, à l'émergence de « nouveaux » programmes qui ne seront qu'une vague copie paraphrasée des précédents...

Parce que, oui, nous sommes épuisés de subir le mépris, le manque d'écoute, la surcharge de travail et un management qui ne cache plus son nom. Ce métier est usant, du fait des manquements de l'Institution et des conditions de travail qui se dégradent, des ambiances de travail devenues parfois délétères depuis la loi Rillhac.

Enfin si l'on prenait en compte nos revendications, telles des dotations en heures et en personnels, cela permettrait déjà de résoudre une partie des problèmes. **La surdit , le d ni, la logique comptable de notre Institution sont les coupables d'une souffrance au travail qui ne fait que s'accroître et qui ne permet pas de r pondre aux valeurs de l' cole de la R publique.**

Nous revendiquons :

- La mise en place d'une r elle m decine de pr vention des risques psycho-sociaux, via une visite m dicale comprise sur le temps de travail.
- Que les personnels qui remplissent les registres soient  coul s et soutenus et non plus stigmatis s ou d nigr s, qu'on tienne compte de leur expertise d'enseignant.
- Que les signalements soient trait s rapidement et que les r ponses apport es soient concr tes et r parent, tant que faire se peut, les atteintes psychologiques des personnels.
- La fin du postulat reposant sur le pr alable de la culpabilit  de l'enseignant ou de ses soi-disant manquements.
- La r ouverture des postes G, la cr ation de postes de remplaçants, de postes sp cialis s, de postes suppl mentaires, la cr ation de postes de psychologue scolaire, plus d'enseignants dans les RASED pour des prises en charge d' l ves et non pas en personnels r f rents.
- Une sant  scolaire uniquement bas e sur les besoins de tous les  l ves du 1<sup>er</sup> et second degr , et sur des services compl mentaires avec des personnels qualifi s sous statut en nombre suffisant.
- Et accessoirement, comme revendiqu  depuis 20 ans, une revalorisation de nos salaires.

Merci de votre attention